

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150924-2015\_B385-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B385**

**OBJET : Ressources - Affaires juridiques - Cession d'un terrain par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la construction de la déchetterie de la Commune de Bouc-Bel-Air**

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_4\_01**

**BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Rapporteur : Jean-François CORNO  
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Affaires juridiques**

**Objet : Cession d'un terrain par le Conseil Départemental des Bouches -du-Rhône pour la construction de la déchetterie de la Commune de Bouc-Bel-Air**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La déchetterie de la Commune de Bouc-Bel-Air a été mise en service en 1993 puis a bénéficié de travaux de requalifications en 2004 et 2009.

Sur l'ensemble des 18 déchetteries communautaires, la déchetterie de Bouc-Bel-Air arrive en 2e position juste derrière celle de la Parade à Aix-en-Provence au niveau du nombre de visites et du tonnage réceptionné.

La plate-forme est étroite avec une entrée-sortie commune, provoquant parfois de longues files d'attente pouvant perturber la circulation sur la route départementale.

Cette déchetterie est saturée et ne permet plus aujourd'hui d'accueillir les usagers dans des conditions satisfaisantes. À défaut de pouvoir effectuer des travaux d'extension permettant de régler de façon pérenne ce problème de saturation, il y a lieu d'envisager la construction d'un nouvel équipement moderne et sécurisé, dimensionné au regard de la fréquentation rencontrée et dans le respect des nouvelles exigences réglementaires.

La recherche foncière a abouti à la cession, à titre gratuit, par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'un terrain de 6172 m<sup>2</sup> cadastré section CD n° 306, 307 et 310 sur la commune de Bouc-Bel-Air.

### **Exposé des motifs :**

La déchetterie de la Commune de Bouc-Bel-Air a été mise en service en 1993 puis a bénéficié de travaux de requalifications en 2004 et 2009.

En plus la Commune de Bouc-Bel-Air, cette déchetterie dessert potentiellement les communes de Cabriès, Calas, Simiane et Mimet, soit une zone de chalandise maximale de 32 000 habitants.

En 2012, le nombre de visites annuelles était de 90 000, soit une moyenne de 270 visites par jour avec des pointes à plus de 600, pour un tonnage égal à 16 000 tonnes, soit une moyenne de 45 tonnes par jour.

Sur l'ensemble des 18 déchetteries communautaires, la déchetterie de la Commune de Bouc-Bel-Air arrive en 2e position juste derrière celle de la Parade à Aix-en-Provence au niveau du nombre de visites et du tonnage réceptionné.

La plate-forme est étroite avec une entrée-sortie commune, provoquant parfois de longues files d'attente pouvant perturber la circulation sur la route départementale.

Par ailleurs, la déchetterie construite sur un lieu de dépôt de déchets n'est toujours pas, à ce jour, complètement stabilisée et, de plus, n'offre pas de possibilité d'extension significative en l'absence de foncier mobilisable.

De ce fait, cette déchetterie, aujourd'hui complètement saturée, et qui ne permet plus d'accueillir les usagers dans des conditions satisfaisantes, ne peut pas bénéficier de travaux d'extension permettant de régler de façon pérenne ce problème de saturation.

Il est donc nécessaire de programmer la construction d'un nouvel équipement moderne et sécurisé, dimensionné au regard de la fréquentation rencontrée et dans le respect des nouvelles exigences réglementaires, et répondre ainsi de façon satisfaisante aux besoins constatés en termes de déchetterie.

La recherche foncière, débutée par l'extension du site existant qui s'est avérée impossible, a finalement abouti à la cession à titre gratuit par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'un terrain de 6172 m<sup>2</sup> cadastré section CD n° 306, 307 et 310 sur la commune de Bouc-Bel-Air.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 9 septembre 2015 ;

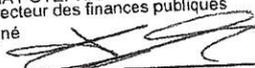
### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession a titre gratuit par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'un terrain de 6172 m<sup>2</sup>cadastré section n° 306, 307 et 310 pour la construction de la déchetterie de la Commune de Bouc Bel Air ;
- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette cession ;

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Commune :  
**BOUC-BEL-AIR (015)**

Numéro d'ordre du document  
 d'arpentage : 2640 H  
 Document vérifié et numéroté le 22/07/2015  
 A Aix en provenance 1  
 Par **DEMAY STEPHANE**  
 Inspecteur des finances publiques  
 Signé 

Centre des Impôts foncier de :  
 Aix en Provence 1  
 Hôtel des Impôts Foncier  
 10 avenue de la Cible  
 (quartier Saint Jérôme)  
 13626 Aix en Provence Cedex 1  
 Téléphone : 04 42 37 54 57  
 Fax : 04 42 37 53 88  
 cdif.aix-en-provence-1@dgfip.finances.gouv.fr

Section : CD  
 Feuille(s) : 000 CD 01  
 Qualité du plan : Plan régulier avant  
 20/03/1980  
 Echelle d'origine : 1/2000  
 Echelle d'édition : 1/2000  
 Date de l'édition : 22/07/2015  
 Support numérique : .....

**CERTIFICATION**  
 (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

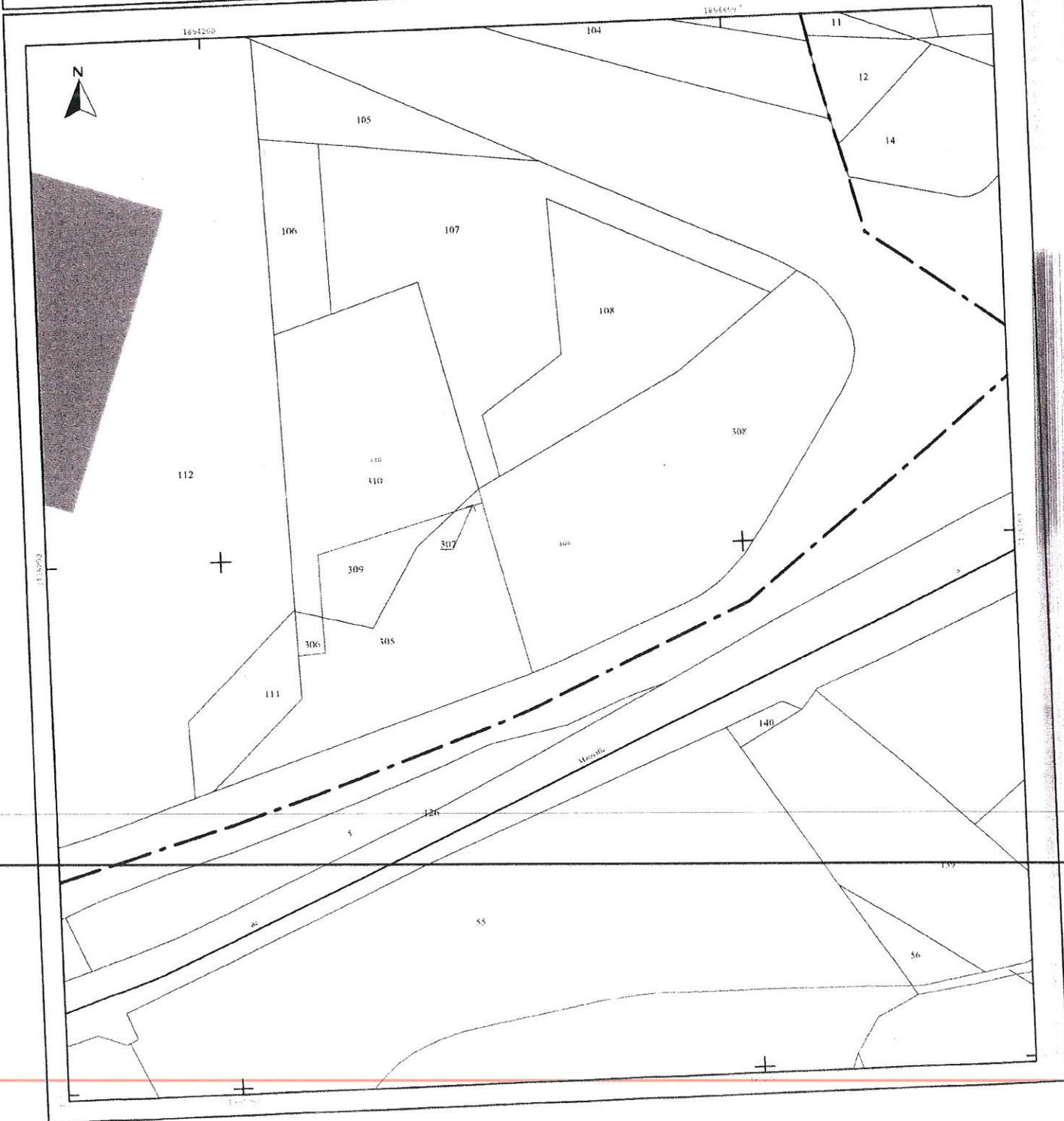
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
 a été établi (1) :  
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
 le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires déclarés ont avoir pris connaissance des informations portées  
 au dos de la mise 6463.  
 ....., le .....

**Document vérifié et numéroté le 22/07/2015**

D'après le document d'arpentage  
 dressé  
 Par **CABINET JEAN MICHEL RICHARD**  
 Réf. :  
 Le

(1) Rayer les mentions indésirées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)  
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (propriétaire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.)



**2015\_B385**

**OBJET : Ressources - Affaires juridiques - Cession d'un terrain par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la construction de la déchetterie de la Commune de Bouc-Bel-Air**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**29 SEP. 2015**